



www.transparencymaroc.ma
TRANSPARENCY MAROC
Observatoire de la corruption
onc@menara.ma

Juillet 2009

Revue de presse hebdomadaire n°69

**Semaine :
Du 25 Juillet au 31 Juillet 2009**

**Cette revue de presse est préparée par l'Observatoire de la
Corruption**

25-26/07/2009

Suspension de l'attribution du marché de gestion du transport urbain à Agadir

Le tribunal administratif d'Agadir a annulé la décision d'attribution du marché de gestion du transport urbain de la ville à la suite du recours présenté par les sociétés « GAP » et « Zitrap » à l'encontre du Wali de la région Souss-Massa-Drâa. Les deux sociétés déclarent que des irrégularités ont entaché la passation de ce marché. L'affaire sera examinée en septembre.

Al Jarida

Des irrégularités dans le procès des gendarmes de Sidi Ifni

La défense des gendarmes filmés par le sniper de Sidi Ifni en flagrant délit de corruption dénonce les irrégularités procédurales ayant marqué leur procès. Selon certaines sources, Me Youssef Abou El Houkoug, avocat des trois gendarmes, déclare que l'affaire n'a pas été déférée devant le conseiller de la Cour d'appel dans les formes prévues par le code de procédure pénale. En outre, la défense affirme que les vidéos du sniper de Sidi Ifni n'ont pas de force probante étant donné qu'elles sont prises par une personne inconnue, alors que la loi impose que les preuves soient fournies par la police judiciaire.

AL Jarida

La corruption représente 3% du revenu national marocain

Dans un entretien accordé au journal Akhbar Alyawm, le Secrétaire général de TM, M. Rachid Filali Meknassi, souligne que la corruption a lieu généralement en secret, et que selon la Banque mondiale, elle représente entre 1,5 % et 4 % du revenu national dans les différents pays. Il ajoute que la corruption est systémique au Maroc et qu'elle est enracinée dans la société.

L'intégralité de l'article est accessible sur le lien :
<http://www.transparencymaroc.ma/images/observatoire/EchosPresse/akhbar%20alyawm%2025-26-07->

Akhbar Alyawm

USA/ Démantèlement d'un réseau de corruption ayant des ramifications jusqu'en Israël

Une quarantaine d'élus locaux et 5 rabbins ont été arrêtés jeudi dans la banlieue de New York lors du démantèlement d'un réseau de corruption ayant des ramifications jusqu'en Israël. Les maires des villes d'Hoboken, Secaucus et Ridgefield, dans l'Etat du New Jersey, figurent parmi les personnes arrêtées. Elles sont soupçonnées de corruption, extorsion de fonds, blanchiment d'argent et trafic de d'organe.

L'opinion

27/09/2009

Midelt : Irrégularités électorales

Plusieurs irrégularités ont entaché les dernières élections communales dans la ville de Midelt notamment la disparition de bulletins de vote, des irrégularités dans le décompte des votes...etc. Ces anomalies montrent que l'opération électorale ne s'est pas déroulée dans de bonnes conditions.

Al Alam

Les élections professionnelles n'ont pas échappé à « la règle »

Que ce soit pour les chambres d'agriculture, du commerce, de l'industrie et des services, ou les chambres des pêches maritimes, les élections des membres des chambres professionnelles ont donné lieu à toutes sortes de manœuvres et pratiques frauduleuses, notamment le recours à l'argent pour l'achat de voix. Des agents d'autorité dans certaines régions, comme la province de Settat, cercle El Gara, ont préféré garder les cartes d'électeurs au lieu de les distribuer aux concernés ou de les délivrer à ceux n'y ayant pas droit. La ville d'Agadir a vécu le même scénario. Toutes ces irrégularités se sont déroulées au vu et au su des autorités qui ont brillé par leur neutralité.

Libération

Lutte contre la corruption : Transparency Maroc reconnue d'utilité publique

L'association de lutte contre la corruption, Transparency Maroc, a été récemment reconnue d'utilité publique par le Secrétariat général du gouvernement. Elle pourra désormais posséder des immeubles et un patrimoine dans la limite d'une valeur de 10 MDH et collecter des fonds à travers des appels à la générosité publique sachant que les donateurs ont la possibilité de déduire ces dons de leurs résultats comptables dans la limite permise par le Code général des impôts.

L'intégralité de l'article est accessible sur le lien : <http://www.yawatani.com/politique-marocaine/lutte-contre-la-corruption-transparency-maroc-reconnue-dutilite-publique.html>

Yawatani.com

28/07/2009

Des enquêtes révèlent des irrégularités au marché de gros de Casablanca

Les enquêtes menées par la brigade criminelle relevant de la Sûreté de Ben Msik Sidi Othmane, à Casablanca, ont révélé des trous dans la trésorerie du marché de gros. Selon certaines sources, un rapport a été adressé au procureur du Roi, vendredi dernier ; il montre différents aspects des irrégularités constatées telles les fausses factures, la non-déclaration du tonnage réel des camions engendrant des pertes énormes pour la caisse du marché, les fausses déclarations sur la nature des caisses utilisées...etc. Dans le cadre de ces enquêtes, la brigade criminelle a convoqué pour interrogatoire le directeur du marché et le chef

Assabah

Des irrégularités dans les élections des chambres professionnelles

Le président de la commission des élections relevant du PJD, Jameâa El Moâatasim dénonce les irrégularités ayant marqué les élections des chambres professionnelles dont l'utilisation de l'argent pour l'achat des consciences et l'inscription de personnes plusieurs fois dans la même liste. En revanche, le secrétaire du Front des Forces Démocratiques, Thami EL Khyari considère que la victoire du PAM était attendue à cause de l'adhésion de plusieurs personnes influentes dans ses rangs. Il se demande par ailleurs si les résultats déclarés reflètent réellement la vérité. Dans le même contexte, Mustapha Addichan, membre du cabinet du PPS, chargé de l'administration nationale, affirme qu'aucune plainte n'a été déposée concernant des irrégularités lors du processus électoral.

Bayane Al Yaoum

Le maire de Marrakech menace 153 fonctionnaires fantômes de révocation

Selon certaines sources, le nombre de fonctionnaires fantômes dans la municipalité de la ville de Marrakech atteint 153 fonctionnaires dont des proches de grands responsables. Par conséquent, Fatima Zahra Mansouri, maire de la ville, leur a ordonnés de rejoindre leurs postes sous menace de révocation en cas de non exécution.

Al Massae

29/07/2009

Détails sur l'affaire du maire de Marrakech

L'affaire a été déclenchée par deux actions intentées par le Front des Forces Démocratiques, dénonçant les irrégularités qui ont entaché le décompte des voix ainsi que la disparition de bulletins de vote le jour du scrutin. Le tribunal administratif de Marrakech a décidé d'annuler l'élection de Fatima Zahra Mansouri, candidate du Parti Authenticité et Modernité (PAM) qui avait été élue au poste de maire le 22 juin, ainsi que celle de tous les membres du bureau de la circonscription de Menara, élus le 12 juin.

Al Ahdath Al Maghribiya

30/07/2009

Oujda : Le tribunal administratif refuse un recours concernant les élections

Le PJD envisage de se pourvoir en cassation après le jugement rendu par le tribunal administratif d'Oujda refusant d'annuler les élections du conseil communal. Noureddine Boubker, membre et avocat du PJD, affirme que cette décision n'est pas fondée. Il rappelle que l'élection du conseil communal a connu une intervention des agents d'autorité et qu'il a dénoncé la neutralité de l'autorité.

Attajdid

Dénonciation d'abus des agents de la Gendarmerie à Nouacer

Dans un communiqué publié, lundi 27/07/2009, le bureau du syndicat national démocratique du secteur des taxis à Berrechid, a dénoncé les abus des agents de la brigade de la Gendarmerie royale de Nouacer à l'encontre des chauffeurs des grands taxis. En effet, des agents ont retiré des permis de conduire à certains chauffeurs sans leur donner la possibilité de payer l'amende.

Al Ittihad Al Ichtiraki

Transparency Maroc recherche des financements pour ses activités

Transparency Maroc qui a été reconnue d'utilité publique par le gouvernement, cherche des partenaires financiers pour la pérennisation de ses activités. M. Rachid Filali Meknassi, le secrétaire général de TM, déclare que c'est grâce à des financements étrangers comme ceux accordés par l'Ambassade des Pays-Bas et la représentation régionale de l'UNESCO au Maroc que l'association a pu concrétiser ses projets. En effet, une convention a été signée à Rabat, entre Transparency-Maroc et l'Ambassade du Royaume des Pays Bas au Maroc pour la reconduction du financement des activités de l'Observatoire de la corruption et du développement de la transparence.

L'intégralité de l'article est accessible sur le lien :
<http://www.transparencymaroc.ma/images/observatoire/EchosPresse/al%20massae%2030-07-2009.gif>

Al Massae

Abouddrar : concertation avec le ministère de la justice pour juger 19 fonctionnaires accusés de corruption

Dans le cadre de sa mission de concertation et de coordination, l'ICPC a tenu des réunions avec différents départements ministériels et organismes pour coopérer dans la lutte contre la corruption. Plus particulièrement, l'ICPC, en collaboration avec le ministère de la justice, est en train de déterminer les procédures nécessaires pour traiter les plaintes qu'elle a reçues.

Assabah

31/07/2009

Polémique à propos de la passation des marchés au service des eaux et forêts de Sefrou

Dans une lettre adressée au premier ministre, la société « Arbre de l'Atlas » dénonce des irrégularités dans la passation des marchés publics au service des eaux et forêts de Sefrou. Selon certaines sources, le responsable de la commission d'appel d'offres a exclu la société la moins disante sans justification.

Al Ahdath Al Maghribiya

Abus des agent de la police à l'encontre des citoyens à Zaio

Un émigré marocain accuse d'abus de pouvoir des agents de la police de Zaio et a décidé de les poursuivre en justice. En effet, ces agents l'ont arrêté, puis agressé, pour avoir protesté contre la contravention pour infraction au code de la route qu'ils lui ont infligée.

Assabah

Affaire Elhraouine et Chellalate

La chambre criminelle près la Cour d'appel de Casablanca, a condamné, mercredi soir, à des peines allant de 6 mois à 2 ans de prison ferme, des personnes poursuivies dans l'affaire de constructions non-autorisées dans les communes Elhraouine et Chellalate.

L'opinion